

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit:** Ultrakal
460001

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation**

Détergent sanitaire
Détergent W.C.
Détartreur

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur:**

GEH - GROUPE EUROPE HYGIENE
Parc d'activités des Cortots
12 rue des Cortots
BP 77.21121 Fontaine les Dijon
France
Tél. : +33 (0)3 80 57 07 07
Fax : +33 (0)3 80 57 07 00
site : www.geh.fr
Email : geh@geh.fr

· **Service chargé des renseignements:**

Département sécurité du produit.
Tél. : +33 (0)3 80 57 07 07

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy: Tél. : +33 3 88 32 36 36
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris: Tél. : +33 1 40 05 48 48
ORFILA: Tél. : +33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Skin Corr. 1A H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS05

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Acide phosphorique

· **Mentions de danger**

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

(suite page 2)

Nom du produit: Ultrakal
460001

(suite de la page 1)

P303+P361+P353 **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):** Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P301+P330+P331 **EN CAS D'INGESTION:** rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

	agents de surface non ioniques ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Acute Tox. 4, H302	<5%
CAS: 7664-38-2 EINECS: 231-633-2 Numéro index: 015-011-00-6 Reg.nr.: 01-2119485924-24	Acide phosphorique ⚠ Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1B, H314	5-15%

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

phosphates	5 - 15%
agents de surface non ioniques	< 5%
parfums, D-LIMONENE	

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16. Les substances et pourcentages mentionnés, visent exclusivement les risques pour la santé la sécurité pour le respect de l'environnement et ne concernent pas la spécificité du produit.

SECTION 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
- Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- Après contact avec les yeux:
 Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- Après ingestion:
 Si les troubles persistent, consulter un médecin.
 Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
 Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Nom du produit: Ultrakal
460001

(suite de la page 2)

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
En cas de dilution, toujours verser le produit dans l'eau et pas le contraire.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Protéger contre le gel.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 4)

Nom du produit: Ultrakal
460001

(suite de la page 3)

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

7664-38-2 Acide phosphorique

VME	Valeur momentanée: 2 mg/m ³ , 0,5 ppm
	Valeur à long terme: 1 mg/m ³ , 0,2 ppm

· **DNEL**

7664-38-2 Acide phosphorique

Inhalatoire	L'exposition à long terme - effets locaux	0,73 mg/m ³ (Consommateur) 2,92 mg/m ³ (Employé)
-------------	---	---

Hydroxyethyl-alkylamine

Oral	L'exposition à long terme - effets systémiques	0,179 mg/kg bw/day (Consommateur)
Dermique	L'exposition à long terme - effets systémiques	0,179 mg/kg bw/day (Consommateur) 0,25 mg/kg bw/day (Employé)
Inhalatoire	L'exposition à long terme - effets systémiques	0,621 mg/m ³ (Consommateur) 1,76 mg/m ³ (Employé)

· **PNEC**

Hydroxyethyl-alkylamine

Eau de mer	0,000021 mg/l
Eau douce	0,000214 mg/l
Sol	5 mg/kg dw
Sédiments (eau de mer)	0,1692 mg/kg dw
Sédiments (eau douce)	1,692 mg/kg dw
Traitement des eaux usées	1,5 mg/l

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

· **Protection des mains:**

Protection préventive de la peau par l'utilisation de gants est recommandé.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**



Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation. Aptitude (temps de pénétration, l'épaisseur du matériaux) pour un milieu de travail spécifique devrait être discuté avec le fabricant de gants de protection.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 5)

Nom du produit: Ultrakal
460001

(suite de la page 4)

- **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**
Caoutchouc butyle: temps de pénétration >480 min - Épaisseur recommandée: 0,4 mm
Caoutchouc nitrile: temps de pénétration >480 min - Épaisseur recommandée: 0,35 mm
PVC: temps de pénétration >480 min - Épaisseur recommandée: 0,5 mm
- **Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**
Caoutchouc nitrile: temps de pénétration >30 min - Épaisseur recommandée: 0,13 mm
- **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**
PVC (EN374)
Caoutchouc nitrile: 0,11 mm (EN374)
- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

- **Protection du corps:**



Vêtement de protection résistant aux acides

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

Forme:	Visqueuse
Couleur:	Bleu
Odeur:	Eucalyptus
Seuil olfactif:	Non déterminé.

· valeur du pH à 20 °C: 1,2

· Changement d'état

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	> 100 °C

· Point d'inflammation (CCMP): Non applicable.

· Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.

· Température d'inflammation:

Température de décomposition: Non déterminé.

· Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion:

Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.

· Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa

Densité à 20 °C:	1,1 g/cm ³
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur.	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation	Non déterminé.

(suite page 6)

Nom du produit: Ultrakal
460001

(suite de la page 5)

- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Entièrement miscible
- **Coefficient de partage (n-octanol/eau):** Non déterminé.
- **Viscosité:**
 - Dynamique à 20 °C:** 250 mPas
 - Cinématique:** Non déterminé.
- **9.2 Autres informations** Les substances et pourcentages mentionnés, visent exclusivement les risques pour la santé la sécurité pour le respect de l'environnement et ne concernent pas la spécificité du produit.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Vives réactions au contact d'alcalis puissants et d'agents d'oxydation.
Réactions au contact de métaux divers.
Réactions aux alcalis puissants.
Réactions aux agents d'oxydation.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Oral	LD50	>2000 mg/kg bw (Rat)
------	------	----------------------

7664-38-2 Acide phosphorique

Oral	LD50	2600 mg/kg bw (Rat)
------	------	---------------------

Dermique	LD50	2740 mg/kg bw (rab)
----------	------	---------------------

Hydroxyethyl-alkylamine

Oral	LD50	300-2000 mg/kg bw (Rat)
------	------	-------------------------

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**



Effet fortement corrosif sur la peau et les muqueuses.

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**



Effet fortement corrosif.

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

(suite page 7)

Nom du produit: Ultrakal
460001

(suite de la page 6)

Corrosif

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

SECTION 12: Informations écologiques

• **12.1 Toxicité**

• **Toxicité aquatique:**

LC50/96h 10-100 mg/l (Ide mélanote (Leuciscus Idus))

7664-38-2 Acide phosphorique

EC50/48h >100 mg/l (Daphnia Magna) (OESO 202)

EC50/72h >100 mg/l (Desmodesmus Subspicatus) (OESO 201)

LC50/96h 3-3,25 mg/l (Lepomis Macrochirus)

NOEC/72h 100 mg/l (Desmodesmus Subspicatus) (OESO 201)

Hydroxyethyl-alkylamine

EC50/48h 0,043 mg/l (Daphnia Magna)

EC50/72h 0,0867 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

LC50/96h 0,1-1 mg/l (Danio Rerio)

• **12.2 Persistance et dégradabilité**

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

• **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **Effets écotoxiques:**

• **Remarque:** Toxique chez les poissons.

• **Autres indications écologiques:**

• **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH.

Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

• **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

• **PBT:** Non applicable.

• **vPvB:** Non applicable.

• **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

• **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

• **Recommandation:**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 8)

Nom du produit: Ultrakal
460001

(suite de la page 7)

- **Catalogue européen des déchets**
Le catalogue européen des déchets ne peut être déterminé quand le type d'utilisation définitive est connu.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

SECTION 14: Informations relatives au transport

- **14.1 No ONU**
· **ADR,RID,ADN, IMDG, IATA** UN3264
- **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**
· **ADR/RID/ADN** 3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION)
· **IMDG, IATA** CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (PHOSPHORIC ACID, SOLUTION)
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
· **ADR,RID,ADN, IMDG, IATA**



 - **Classe** 8 Matières corrosives.
 - **Étiquette** 8
 - **Classe ADN/R:** 8 Matières corrosives.
- **14.4 Groupe d'emballage**
· **ADR,RID,ADN, IMDG, IATA** III
- **14.5 Dangers pour l'environnement:**
· **Marine Pollutant:** Non
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Matières corrosives.
· **Indice Kemler:** 80
· **No EMS:** F-A,S-B
· **Segregation groups** Acids
- **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.
- **Indications complémentaires de transport:**

 - **ADR/RID/ADN**
 - **Quantités limitées (LQ)** 5L
 - **Quantités exceptées (EQ)** Code: E1
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
 - **Catégorie de transport** 3
 - **Code de restriction en tunnels** E

 - **IMDG**
 - **Limited quantities (LQ)** 5L

(suite page 9)

Nom du produit: Ultrakal
460001

(suite de la page 8)

 · **Excerpted quantities (EQ)**

Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

 · **"Règlement type" de l'ONU:**

UN3264, LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION), 8, III

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Ces informations sont exclusivement réservées pour usage industriel et professionnel.

· **Phrases importantes**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique:** Département sécurité du produit.

· **Contact:** geh@geh.fr

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

Met. Corr.1: Corrosive to metals, Hazard Category 1

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Skin Corr. 1A: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1A

Skin Corr. 1B: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1B

Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1

Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - AcuteHazard, Category 1

Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1

Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3

· **Sources**

(suite page 10)

Nom du produit: Ultrakal
460001

(suite de la page 9)

Cette information est basée sur les sources disponibles. (Producteurs de matière première, carte chimique, directives EG, ADR/RID, NVZ Programme de calculation etc.)

Rien de ces données ne peut être divulgué copié être modifié au moyen de photocopier, microfilm, ou tout autre moyen électronique sans autorisation écrite préalable de la société GEH.

*· * Données modifiées par rapport à la version précédente*

F